

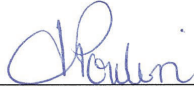
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Délage, QUE :

Le conseil municipal, lors de sa session régulière du 6 juillet 2020, a adopté un règlement portant le numéro 525-URB-2021, règlement concernant les nuisances et abrogeant le règlement 525-URB-2020 concernant les nuisances.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



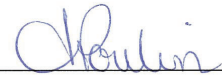
Joanne Poulin

Directrice générale

Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 9h et 16h le 8 avril 2014.



Joanne Poulin

Directrice générale

Secrétaire-trésorière